

pinant ne se rend compte de la lourde tâche du ministre des Finances en ce moment. Nous sommes en guerre, et la poursuite des hostilités oblige le ministre à demander de fortes sommes au public. Aux termes de la présente loi, les dons faits à certaines institutions, y compris les universités, ne sont pas assujettis aux impôts. Au cours de ces derniers mois certaines universités ont sollicité de gros dons de sources qui ont de l'argent en abondance. Le ministre, ayant appris la chose, a profité de la première occasion pour indiquer, et à bon droit ce me semble, qu'il inclura dans les mesures budgétaires une disposition de nature à restreindre l'exemption d'impôt sur ces dons. Cependant, une certaine partie de la somme donnée restera exempte d'impôts. Au cours d'une déclaration faite dans un autre endroit, le 31 janvier, le ministre a dit:

En ce qui concerne, par exemple, la société commerciale ou industrielle ordinaire, le dégrèvement accordé à l'égard de ce genre de contribution ne dépassera pas 40 p. 100 du montant de la contribution, même si la société est assujettie à l'impôt de 100 p. 100 sur ses surplus de bénéfices.

A mon avis, le ministre aurait manqué à son devoir si, après avoir appris que certaines universités entreprenaient une campagne dans le but d'obtenir des dons considérables qui, aux termes de la présente loi, ne sont pas assujettis à l'impôt, il n'avait pas averti le Parlement qu'il avait l'intention de modifier ces dispositions. Je suis certain que personne au Canada désire plus que le ministre des Finances voir nos universités pourvues de fonds suffisants; mais par ailleurs, son principal devoir est d'obtenir l'argent nécessaire à la poursuite de la guerre.

L'honorable M. BALLANTYNE: Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement. Je suis d'avis que cette discussion est tout à fait irrégulière. La Chambre devrait être saisie en ce moment de l'Adresse en réponse au gracieux discours de Son Excellence, et il me semble irrégulier de continuer la présente discussion.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL ADRESSE EN RÉPONSE

Le Sénat passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable M. Johnston, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable C. C. BALLANTYNE: Honorables sénateurs, mon premier et agréable devoir est de féliciter sincèrement celui qui a proposé l'Adresse (l'honorable M. Johnston) et celui qui l'a appuyé (l'honorable A.-L. Beau-

bien) de leurs discours intéressants et remplis de renseignements. On me permettra de dire au proposeur, qui n'a été présenté au Sénat que la semaine dernière, combien je suis heureux de son arrivée parmi nous. Je l'ai rencontré pour la première fois il y a environ vingt-sept ans lorsque nous avons été tous deux élus à une autre Chambre. Le Gouvernement d'Union était alors au pouvoir. Sa longue expérience parlementaire sera fort utile au Sénat. Dans le discours qu'il a prononcé hier l'honorable sénateur a fait une déclaration qui m'a semblé très significative, à savoir, que les cultivateurs de la Saskatchewan n'ont jamais eu plus d'argent en leur possession qu'en ce moment. Au cours des sessions antérieures nous avions l'habitude d'entendre parler de la situation pénible dans laquelle se trouvait l'Ouest. On l'attribuait au bas prix des céréales, au poudroïement du sol, ou aux dommages causés par la grêle, les sauterelles, la gelée, et le reste. Ainsi il était réconfortant d'entendre les observations de notre nouveau sénateur de la Saskatchewan centrale (l'honorable M. Johnston) sur la prospérité qui règne dans sa province.

Mon sympathique ami de St-Jean-Baptiste (l'honorable M. Beaubien), qui a appuyé l'Adresse, a prononcé en français un discours qu'ont sans doute prisé tous les honorables membres qui comprennent cette langue. Cependant, au cours de ses observations en anglais, j'ai été étonné et désappointé de l'entendre déclarer sans aucune justification que l'honorable John Bracken, s'il était porté au pouvoir, compromettrait gravement par des lois restrictives non seulement le marché domestique du Canada mais aussi notre commerce d'exportation. Il ne sied pas à l'honorable sénateur de faire une déclaration aussi inexacte, car, je sais, de même que plusieurs autres honorables sénateurs, que M. Bracken, pendant les quelque vingt ans qu'il a dirigé divers groupes politiques du Manitoba, n'a jamais eu de plus fidèle partisan que l'honorable sénateur de St-Jean-Baptiste. Mon honorable ami sait parfaitement que si notre chef arrivait au pouvoir, il n'imposerait ni tarifs élevés ni aucune restriction susceptible de gêner le moindre nos marchés domestiques ou étrangers. Au contraire, cet homme progressif connaît mieux la situation agricole que le chef de tout autre parti politique, et par conséquent, son programme aboutirait probablement à une expansion commerciale considérable et au Canada et outre-mer.

Honorables sénateurs, il se peut fort bien que cette session soit la plus importante dans l'histoire du pays. Il est possible que l'Allemagne, notre suprême ennemi, soit vaincue avant la fin de l'année. Les grands hommes